



Allaman



Bougy-Villars



Féchy



Perroy

QUE FAIRE DU PLASTIQUE AUTRE QUE LE PET ?

**IL N'Y A PAS DE FILIÈRE DE TRAITEMENT DU
PLASTIQUE EN SUISSE.**

**IL FAUT DONC RÉDUIRE PUIS JETER LES
PLASTIQUES DE MOINS DE 60 CENTIMÈTRES
DIRECTEMENT DANS LES SACS D'ORDURES
MÉNAGÈRES**

La difficulté du recyclage des plastiques (**autres que le PET**) tient à leur diversité : PVC, PE, PA, PP. Les sortes de plastiques sur le marché se comptent en centaines. Sans compter tous les produits constitués d'un mélange de différentes matières plastiques pratiquement impossibles à séparer où l'emploi de colles, de colorants et d'additifs chimiques complique encore le travail.

Les coûts de collecte, de transport et de tri sont très élevés. Autant de raisons pour que l'OFEV recommande aux communes d'attendre encore pour collecter les déchets plastiques mélangés. A ce jour, la collecte sélective de faibles quantités (petites déchetteries) présente un écobilan négatif ; **cela signifie que l'énergie dépensée pour le transport et la logistique de ces matières ne permet pas de dégager un avantage.**

En résumé :

- La diversité du plastique rend le tri et le stockage à la déchetterie difficile et coûteux.
- **Le recyclage du plastique trié n'existe pas en Suisse.**
- Récouter le plastique en déchetterie pour l'envoyer à l'incinération ne répond pas au principe du pollueur-payeur que la loi nous impose.

En conclusion, et conformément à ce qui précède, les 4 communes de Féchy, Allaman, Bougy-Villars et Perroy ont décidé, qu'en l'absence de filière et de solutions adéquates, de ne plus collecter le plastique **autre que le PET** de moins de 60 centimètres à la déchetterie intercommunale à Féchy.

Des solutions existent :

1. Consommer/acheter en connaissance de cause, de manière responsable et devenir un « consommacteur ». Cela signifie qu'à chaque achat, il faut se demander si on veut acheter ce qui deviendra un déchet et dont on devra se débarrasser. Sinon, il faut chercher l'alternative qui existe souvent.
2. Privilégier les sachets de recharges plutôt que les bouteilles et bidons en plastique. Rappel : dans nos communes, l'eau du réseau est une eau de source non seulement potable mais très bonne.
3. Laisser les emballages superflus au magasin.

Merci de votre compréhension

Pour en savoir plus :

<http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/dd-au-travail/guide-des-dechets/>
<http://www.bafu.admin.ch/abfall/01472/01483/index.html?lang=fr>
<http://www.forumdechets.ch/themes/FD69/index.php>
<http://www.energie-environnement.ch/dechets-recyclage/poubelle-de-cuisine>